

## Les bénévoles

Le transport est assuré par des bénévoles avec leur véhicule personnel.

Les trajets sont couverts par une assurance souscrite par l'association auprès de l'UDAMS (Union départementale d'accompagnement à la mobilité solidaire)

### Quelle indemnisation du bénévole ?

L'indemnisation est de :

- 3 € pour un trajet inférieur à 10 kms
- 0,30€ / km pour les trajets de 10 kms et +.

Les kms sont calculés à partir du domicile du bénévole.

A cela s'ajoutent les autres frais engagés par le bénévole : parking, repas...

### Adhésion à l'association

Pour bénéficier des services d'Héric Solidarité transport la personne doit adhérer à l'association.

La cotisation annuelle est actuellement de 3 €.

# Héric Solidarité Transport

Permettre à une personne ne disposant pas de moyen de transport d'effectuer les déplacements de la vie quotidienne

Fonctionne du lundi au vendredi



Association Héricoise créée en juin 2019 domiciliée à la mairie d'Héric, 12 rue de l'Océan 44810 HERIC  
Téléphone : 07 80 40 71 95  
Mail : hericsolidaritetransport@outlook.fr

## A qui est destiné ce service ?

Aux personnes résidant sur Héric dépourvues de véhicule et ne pouvant utiliser les moyens de transport disponibles (notamment LILA, LILA à la demande ...).



## Pour faire quoi ?

Etre conduit et accompagné pour des déplacements (dans un rayon de 50 km d'Héric) afin :

- d'effectuer des démarches administratives,
- se rendre à des rendez-vous médicaux,
- effectuer une démarche de recherche d'emploi (1),
- faire ses courses (pharmacie, marché, supermarché ...),
- rendre visite à sa famille,
- aller à une cérémonie (mariage, sépulture ...),
- se rendre à une activité festive etc...

Le transport solidaire vient en complément des services existants sur la commune sans porter préjudice au libre exercice des activités existantes notamment les services des auxiliaires de vie, aides-familiaux... ni même aux déplacements pris en charge par la SS ou MSA.



(1) Héric Solidarité Transport est partenaire de l'**ANCRE** de **Nort sur Erdre** pour le transport des personnes d'Héric adhérentes à cette association

## Comment cela fonctionne ?

La personne appelle le numéro de l'association :

**07 80 40 71 95**

du lundi au vendredi  
entre 9H et 17H (1)

Pour faciliter l'organisation la demande doit être faite le plus tôt possible et au moins 48 heures avant le déplacement – sauf cas d'urgence.

La personne est alors mise en relation avec un bénévole disponible afin d'organiser le déplacement.

A l'issue du déplacement la personne signe la fiche de liaison et règle au bénévole les indemnités de transport.

(1) en dehors de ces horaires la personne laisse un message et elle sera rappelée le lendemain.